



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E115349

VALABLE JUSQU'AU 14/04/2025

ÉDITÉ LE 13/02/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2011

Forme juridique : SAS

Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY

Siret : 530 859 362 00028

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 2121093-0

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 125164253

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 125164253

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Raison sociale : APR MONGIN

11 RUE DU GAZON
91750 CHAMPCUEIL

Téléphone : 01 64 98 06 26

Portable : 06 85 87 63 36

Fax :

Site Internet :

E-mail : aprmongin@gmail.com

Responsabilité légale :
MONGIN ALEXANDRE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101 PROB	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	05/09/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	01/04/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	05/09/2023
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	05/09/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	05/09/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	05/09/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

Version 01-2023

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.